

LE BON, PLAN VELO

Se déplacer autrement avec la CIVIS



ZOORIT

Découvrez tous les avantages de la vie à vélo
sur le territoire de la CIVIS sur www.civis.re

EDITO

EN ROUTE VERS NOTRE AVENIR !

La mobilité de demain, c'est une mobilité plus efficace et moins polluante, qui sert l'Homme tout en respectant son environnement. C'est pourquoi la CIVIS impulse depuis plusieurs années une nouvelle dynamique sur son territoire : favoriser les modes de déplacement **alternatifs à la voiture**.

Par le développement des transports en commun, bien sûr, mais aussi par la promotion de la pratique du vélo. De toutes ses pratiques ! Nous œuvrons dès aujourd'hui pour que demain, chacun puisse se rendre au travail, se détendre, se dépenser ou (re)découvrir la région à vélo, avec plaisir et en toute sécurité.

Développer le réseau cyclable, améliorer la complémentarité bus/vélo, proposer plus de services aux cyclistes sont autant **d'actions** qui s'inscrivent dans notre objectif de développement harmonieux et durable de **notre territoire**, et plus largement du sud de La Réunion.

En selle !

Michel FONTAINE,
Président de la CIVIS



SOMMAIRE

P.3	Le Bon Plan Vélo en bref
P.6	Un bon plan pour tous
P.10	Plan d'actions

LE BON PLAN VÉLO EN BREF

LE BON PLAN VÉLO, C'EST QUOI ?

Le Bon Plan Vélo, c'est un plan d'actions élaboré par la CIVIS pour organiser le développement de l'usage du vélo sur son territoire.

Concrètement, c'est un document de référence et de programmation des liaisons cyclables entre les communes et entre les pôles majeurs de l'intercommunalité (lieux de vie, lieux de travail, pôles de loisirs, etc.)

Le but du Bon Plan Vélo, c'est de définir les actions à mettre en œuvre pour promouvoir la pratique du vélo au cours des années à venir.

En tant qu'Autorité Organisatrice des Transports (AOT), la CIVIS est compétente en matière de transports publics (Schéma directeur du Transport en Commun en Site Propre - TCSP) et de développement de l'usage du vélo (Schéma directeur cyclable : Le Bon Plan Vélo). Cette double compétence garantit la cohérence de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas directeurs.



OBJECTIF TOUS À VÉLO !

Le Bon Plan Vélo vise à développer TOUTES vos pratiques cyclistes sur le territoire de la CIVIS. C'est pourquoi les projets et aménagements envisagés ont pour objectif de répondre à tous les usages, et à tous les besoins :

LE VÉLO AU QUOTIDIEN

- Appui à la création d'un réseau cyclable continu dans les principaux centres-villes et quartiers résidentiels adjacents, via des aménagements adaptés (pistes ou bandes cyclables, zones 30 km/h, doubles sens cyclables...)
- Création de poches de stationnements pour les vélos
- Développement de la complémentarité avec le réseau de transport public :
 - implantation de stationnements vélo sécurisés aux abords des gares routières et futurs pôles d'échange
 - autorisation d'embarquer son vélo à bord des bus ou cars
- Mise en place d'un système de location de vélos à assistance électrique dans les principaux centres-villes
- Sensibilisation des collectivités, des chefs d'établissements scolaires et des parents d'élèves pour la mise en place de formations à la pratique du vélo ou de circuits de ramassage scolaire à vélo
- Encouragement à l'élaboration de plans de déplacements d'entreprises ou d'administrations

LE VÉLO LOISIR

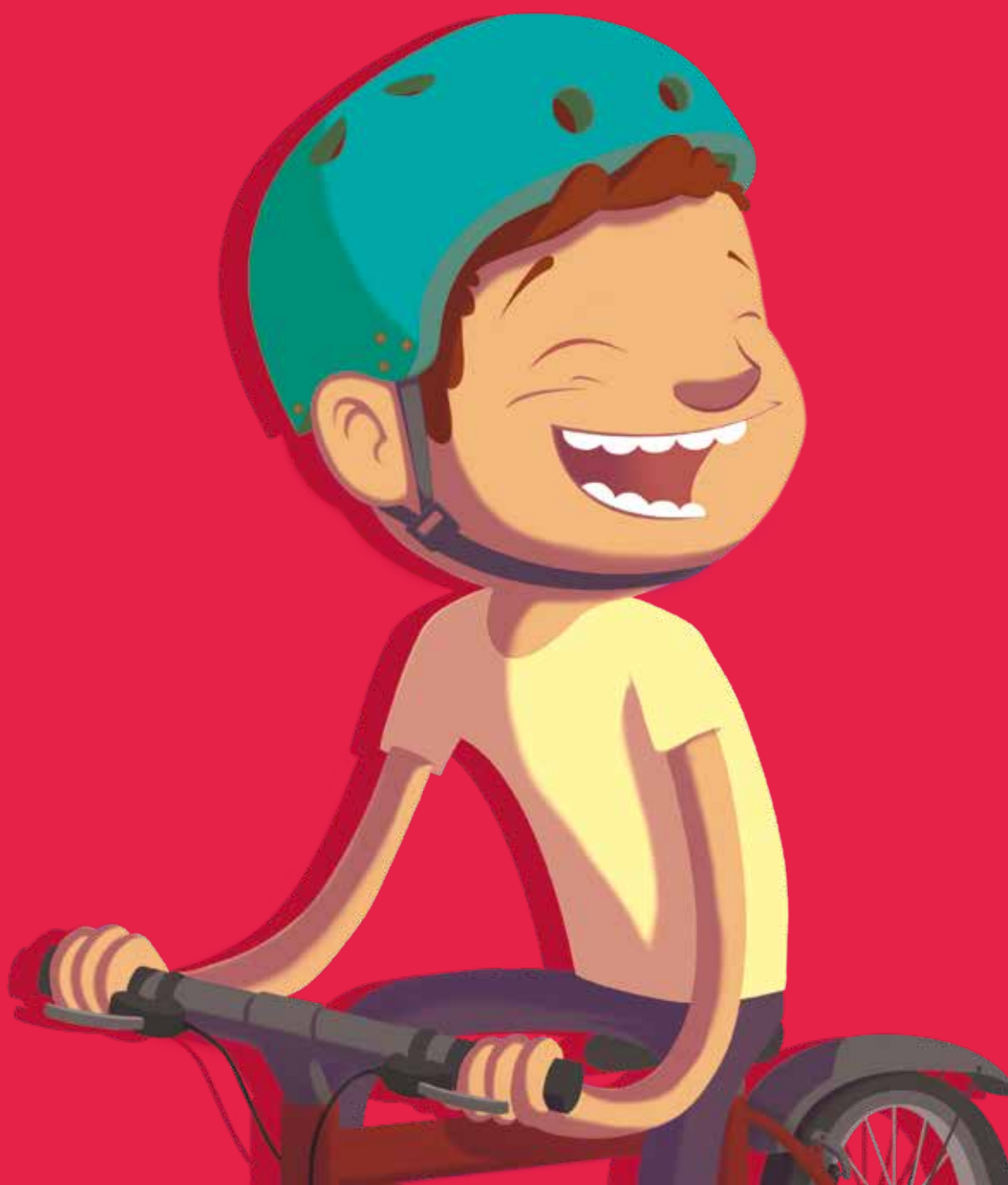
- Réalisation de grands projets d'infrastructures cyclables sur le littoral : Voie Vélo Régionale, Sentier Littoral
- Construction d'aménagements cyclables en liaison avec ces grandes infrastructures
- Création de stations « vélo-services » (location, réparation, information et initiation) aux abords des grands aménagements cyclables
- Organisation de manifestations grand public récurrentes pour promouvoir l'usage du vélo

LE VÉLO SPORTIF

- Sécurisation des déplacements sur les principales routes départementales
- Mise en place d'itinéraires alternatifs via des voies parallèles moins fréquentées

LE VÉLO TOURISME

- Elaboration, avec les partenaires concernés (Offices de Tourisme, professionnels du tourisme) de « produits » basés sur le vélo :
 - circuits "découverte" du territoire de la CIVIS
 - balades à vélo thématiques à la journée
- Mise en œuvre d'une véritable complémentarité bus-vélo pour les visites du cirque et du village de Cilaos



LE BON PLAN VÉLO POUR TOUS

UNE ÉTUDE PRÉALABLE POUR MAÎTRISER LE PROJET

Depuis plusieurs années, la CIVIS mène une étude de fond sur les déplacements à vélo afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet pertinent, que chacun aura envie de s'approprier.

PHASE 1

Diagnostic - définition des objectifs

- **État des lieux** et analyse des aménagements cyclables existants et projetés
- **Recensement** des pratiques et analyse des conditions actuelles de déplacement à vélo
- **Définition des objectifs** pour favoriser l'usage du vélo au sein de la CIVIS

Proposition pour un réseau cyclable structurant

- **Identification des potentiels et des sites de développement** les plus propices pour favoriser l'usage du vélo au sein de la CIVIS
- **Définition des actions à engager** pour atteindre les objectifs fixés en matière de développement de la pratique du vélo

Diagnostic et définition des objectifs
(juin 2009)



1

Propositions pour un réseau cyclable structurant
(déc. 2009)



2

Formulation d'un projet de Schémas directeur vélo
(avril 2010)



3

Approbation du Schémas directeur vélo
(novembre 2010)



4

PHASE 3

Formulation du projet

- **Etablissement d'un programme** de mise en œuvre des mesures recommandées incluant les modalités de maîtrise d'ouvrage et de financement

PHASE 4

Validation

- **Approbation** par la CIVIS, les communes membres et les partenaires (Région Réunion, Conseil Départemental...)

UN DIAGNOSTIC POUR CERNER LES BESOINS ET LES ATTENTES DES USAGERS

Dans le cadre de l'étude préalable à l'élaboration du Schéma directeur vélo, la CIVIS a interrogé un panel de cyclistes.

Objectifs :

- Dégager des tendances quant aux pratiques et attentes en matière d'aménagements cyclables
- Révéler les potentiels de développement de l'usage du vélo

+ DE SÉCURITÉ

- Aménagements sécurisés
- Stationnements sécurisés

+ D'ENTRETIEN

- des aménagements existants
- pour plus de confort

UN ENCADREMENT POUR LES SCOLAIRES

- 80% des personnes interrogées se disent prêtes à laisser leurs enfants aller à l'école à vélo s'ils sont encadrés par un(e) accompagnateur(-trice)

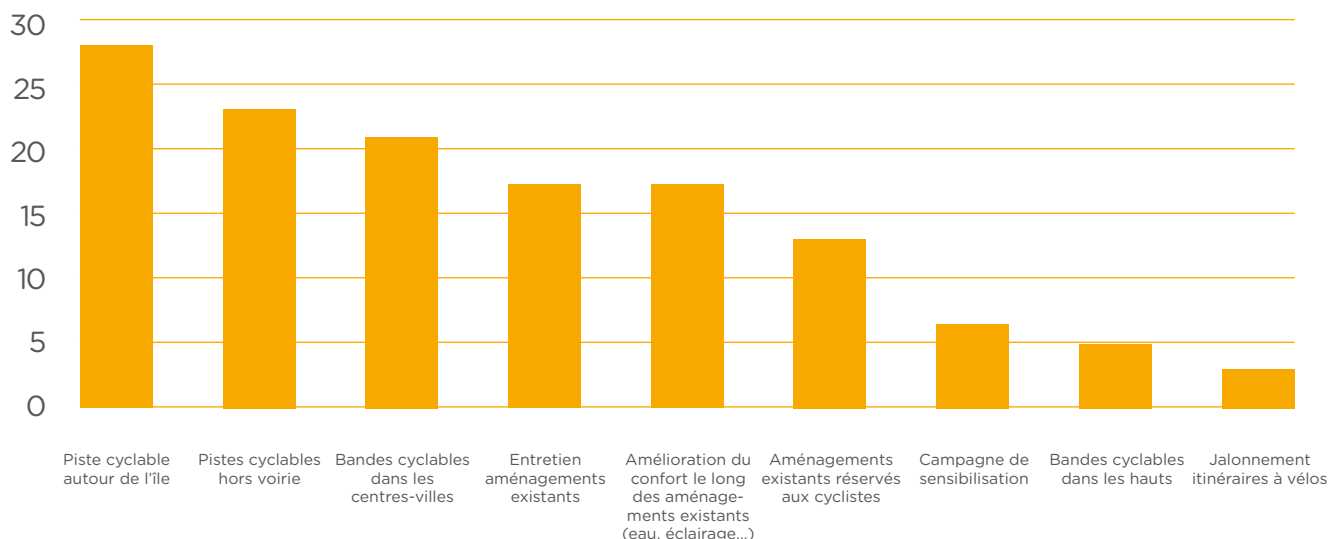
DES VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

- 75% sont intéressées par la mise en place d'un système de location de vélos en libre service (VLS)
- 80% envisageraient de moins utiliser leur voiture en cas de mise en place d'un système de VLS avec vélos à assistance électrique

DES ANIMATIONS

- Plus de 70% souhaitent que des balades à vélo soient organisées au moins une fois par mois

UNE FORTE DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SÉCURISÉS (PISTES CYCLABLES)



LE BON PLAN VÉLO POUR TOUS

UNE PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES ET PROJETS DU TERRITOIRE

Développer l'usage du vélo sur le territoire, favoriser l'intermodalité, c'est d'abord proposer des itinéraires, connexions et aménagements pertinents, qui correspondent réellement à l'usage que vous en ferez. Définir un réseau cyclable efficace, c'est donc avant tout prendre en compte le contexte dans lequel il s'inscrira.

DES CONDITIONS À PRIORI PEU FAVORABLES...

- Une agglomération « éclatée » en plusieurs pôles urbains
- De fortes contraintes topographiques
- Donc un usage actuellement très faible du vélo pour les déplacements quotidiens

MAIS DES CONNEXIONS À FAVORISER

- Des aménagements cyclables le long des axes prioritaires de bus ou des voies réservées au Transport en Commun en Site Propre
- Des pôles d'échange pour favoriser l'intermodalité bus/car/vélo

DEUX SCÉNARIOS ENVISAGÉS...

Scenario n° 1 : des liaisons cyclables entre tous les pôles

- Un concept « applicable » le long du littoral (topographie favorable, projets de la Voie Vélo Régionale et du Sentier Littoral de la CIVIS)
- Mais peu pertinent pour les relations entre les hauts et le littoral, ainsi que dans les mi-pentes et les hauts

Scenario n° 2 : des liaisons cyclables adaptées au contexte de la CIVIS

- La mise en œuvre d'une politique pragmatique de développement de l'usage du vélo
- Des aménagements et dispositifs en complémentarité avec les réseaux de bus
- La promotion de l'usage du Vélo à Assistance Electrique (VAE)

...UN SEUL RETENU

Seule une approche pragmatique, accompagnée d'une démarche visant à favoriser l'intermodalité est viable au quotidien et à long terme. Aussi, c'est le scénario n°2 qui a été retenu par la CIVIS, afin de développer l'usage du vélo au quotidien !

Les 3 grands principes du scénario retenu :

- Favoriser l'aménagement cyclable sur les liaisons les plus praticables en termes de pente et de distance à parcourir entre les pôles par l'intervention financière des communes membres
- Développer l'usage du vélo à assistance électrique dans les secteurs urbains les plus denses et présentant de fortes contraintes de pente,
- Mettre en œuvre une véritable intermodalité bus/vélo :
 - possibilité d'emprunter avec son vélo les lignes de bus du réseau Alternéo,
 - installation de stationnements et services vélo au niveau des pôles, d'échanges, permettant d'organiser les déplacements quotidiens à vélo, avant ou après les trajets en bus.

PLAN D' ACTIONS

ACTION N°1 : METTRE EN OEUVRE UN RÉSEAU CYCLABLE CONTINU

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Assurer la continuité des déplacements à vélo
- Entrer en cohérence avec le Schéma directeur TCSP
- Desservir les secteurs les plus fréquentés, notamment les entrées des centres-villes

COMMENT ?

- Appui à l'aménagement de pistes cyclables (hors chaussée) pour les liaisons interurbaines et/ou en bordure de voies à fort trafic
- Aménagement de bandes cyclables (sur chaussée) sur les voies en milieu urbain
- Création de zones 30 km/h avec double sens cyclable dans les centres-villes ou sur les voies étroites qui ne permettent pas d'insérer un aménagement cyclable spécifique
- Accessibilité aux couloirs et sites propres de bus
- Aménagements dans le sens montant privilégiés



PLAN D' ACTIONS

ACTION N°2 : DÉVELOPPER L'OFFRE DE STATIONNEMENT VÉLO

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Proposer une offre de stationnement de courte durée aux abords des pôles d'activité : commerces, services, administrations, équipements sportifs et de loisirs, sites touristiques, etc.
- Sécuriser le stationnement au niveau des principaux pôles de transports publics par l'installation de parcs de stationnement à vélos longue durée
- Intégrer une offre de stationnement vélo dans les constructions neuves (habitat, bureaux, commerces, services, équipements publics, etc.)

COMMENT ?

- Pour les stationnements de courte durée : installations d'arceaux sur trottoirs ou à l'emplacement de places de stationnement automobile
- Pour les stationnements de longue durée : installation d'abris sécurisés individuels ou collectifs ou de parcs ou abris surveillés par un vigile
- Pour les stationnements intégrés aux constructions neuves : nombre de places fixé selon des normes inhérentes au type de bâtiment



PLAN D' ACTIONS

ACTION N°3 : INSTAURER LA COMPLÉMENTARITÉ BUS/VÉLO

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Permettre le stationnement des vélos au niveau des principaux pôles d'échanges de transports publics
- Favoriser l'usage du vélo suite à un trajet effectué en bus, depuis un pôle d'échange jusqu'au point de destination final
- Faciliter l'emprunt d'un bus avec un vélo

COMMENT ?

- Installation de parcs de stationnement sécurisés longue durée au niveau des principaux pôles de transports publics
- Réaménagement intérieur de certains bus Alternéo pour dégager un espace pouvant accueillir de 1 à 3 vélos
- Commande de bus Alternéo permettant le stockage de vélos
- Mise en oeuvre d'une signalétique spécifique pour les bus concernés



“ Plus de mobilité alternative sur le territoire de la CIVIS, c'est mieux pour mon environnement, c'est mieux pour moi. ”

où ?



PLAN D' ACTIONS

ACTION N°4 : DÉVELOPPER DES SERVICES SPÉCIFIQUES AU VÉLO

“ Utiliser le vélo
en toute simplicité
comme j'en ai envie,
quand j'en ai envie
”



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Offrir une gamme de services complets à tous les cyclistes
- Créer des « vélo-stations » ou « points services vélo »

COMMENT ?

- Initiation de la démarche de création de « vélo-stations » ou « points services vélo » au niveau de plusieurs sites pilotes
- Évaluation de leur pertinence selon plusieurs critères (adéquation des services offerts avec les besoins des cyclistes, viabilité financière...)
- Développement d'un réseau de « vélo-stations » ou « points services vélo » au sein de la CIVIS, voire du Grand Sud ou de La Réunion toute entière (en concertation avec les autres AOT)

OÙ ?

La CIVIS, en concertation avec ses communes, a proposé l'implantation de vélo-stations sur 4 sites pilotes.

QUOI ?

Une large offre de services sera testée sur les sites pilotes :

- location de vélos (courte durée, journée, week-end, semaine, mois)
- gravage
- nettoyage
- entretien courant et petites réparations
- contrôle technique
- essai de Vélos à Assistance Electrique (VAE)
- vente de vélos réhabilités
- location d'accessoires (casques, etc.)
- vente d'accessoires (matériel de gonflage et de réparation des pneus, dispositifs d'attache, casques, gilets fluo, etc.)
- information (cartes, guides pratiques, etc.)
- organisation d'événements grand public : sorties vélos, visites guidées en partenariat avec l'office du tourisme

PLAN D' ACTIONS

ACTION N°5 : PROMOUVOIR L'USAGE DU VÉLO POUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL ET LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Dans le cadre d'une approche globale

- Offrir des alternatives à l'automobile pour les déplacements domicile-travail
- Inciter les personnes qui travaillent sur le territoire de la CIVIS à utiliser le vélo sur ces trajets par la mise en place des Plans de Déplacements d'Administrations (PDA) et des Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE)

“ 30 administrations et 120 entreprises susceptibles de promouvoir les déplacements à vélo

”



PDA, PDE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Tout comme le Plan de Déplacements Urbains (PDU) vise à organiser les déplacements à l'échelle de l'agglomération, les Plans de Déplacements d'Administrations (PDA) et Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE) visent à organiser les déplacements des employés entre leur domicile et leur lieu de travail, et ce dans le cadre de leur travail. L'objectif des PDU, PDA et PDE est d'optimiser l'ensemble des déplacements tout en réduisant l'utilisation de la voiture.

COMMENT ?

- Identification des administrations et entreprises susceptibles de se lancer dans une démarche d'élaboration d'un PDA ou d'un PDE
- Information de ces administrations et entreprises cibles : souhait des employés, coût de mise en oeuvre d'un PDA ou d'un PDE, impact sur les dépenses de l'administration ou de l'entreprise (réduction des frais liés aux véhicules de société et aux places de stationnement, etc.)
- Concertation avec ces établissements, en partenariat avec les autres acteurs impliqués (l'ADEME, qui co-finance l'élaboration des PDA/PDE, etc.)

CE QUI FAVORISE L'USAGE DU VÉLO POUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL ET PROFESSIONNELS :

- l'implantation de stationnements couverts et sécurisés pour les vélos au sein de l'établissement
- l'aménagement de vestiaires avec douches sur le lieu de travail
- l'acquisition de vélos de service pour encourager l'usage du vélo pour les déplacements professionnels de courte distance
- la fourniture aux « employés-cyclistes » d'un kit sécurité comprenant l'équipement de base pour la pratique du vélo (casque, brassard et chasuble réfléchissants, pinces à pantalons, etc.)
- l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique par les employés

OÙ ?

Deux cibles prioritaires :

- **Les employeurs publics ou para publics, qui devront montrer l'exemple :**
Une trentaine de structures identifiées sur le territoire de la CIVIS : CIVIS, municipalités, unités territoriales communales, chambres consulaires, services déconcentrés de l'Etat, etc.
 - **Les employeurs privés importants en termes d'effectifs**, et notamment les employeurs regroupés dans des zones d'activités définies, qui pourraient mutualiser leurs actions et dépenses via la mise en place d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises :
 - situés à proximité des principaux axes de transports publics et aménagements cyclables (existants ou projetés à court terme)
 - concernés par un projet d'agrandissement ou de relocalisation de leur établissement et intéressés par une maîtrise de leurs dépenses
- 120 entreprises de plus de 20 salariés identifiées, principalement dans les zones d'activité de Saint-Pierre (ZI n°2 et ZI n°3 notamment), Saint-Louis (ZA de Bel-Air) et de L'Etang-Salé (ZA des Sables).

PLAN D' ACTIONS

ACTION N°6 : FORMER LES ENFANTS À LA PRATIQUE DU VÉLO

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Dans le cadre d'une approche globale

- Sensibiliser et former les scolaires (enfants et adolescents) à la pratique du vélo
- Développer une pratique sécurisée du vélo chez les enfants

QUI ?

La CIVIS a identifié plusieurs administrations, services ou associations compétents pour organiser ce type de formations :

- la Gendarmerie Nationale
- la Police Nationale
- le service Sécurité Routière de la Direction Régionale des Routes
- l'association « Prévention Routière »

COMMENT ?

- Concertation avec les établissements scolaires et les structures de formation compétentes
- Sensibilisation des enfants à la sécurité des déplacements de tous aux abords des établissements scolaires
- Organisation de formations spécifiques auprès des enfants, de l'école primaire au collège :
 - formation théorique : règles de base du Code de la route (principaux panneaux de signalisation à connaître), sensibilisation à la problématique de la sécurité routière en général et aux risques encourus sur les trajets domicile-école en particulier, équipement nécessaire pour la pratique du vélo
 - formation pratique sur un circuit « fermé » : apprentissage du vélo, application du Code de la route, anticipation du comportement des autres usagers de la voie publique
 - formation pratique sur la voie publique aux abords de l'établissement scolaire

QUEL LIEN AVEC L'ASSR ?

Les Attestations Scolaires de Sécurité Routière (ASSR) sont nécessaires pour la conduite d'un cyclomoteur à partir de 14 ans (accessible aux titulaires de l'ASSR 1 passée en 5^{ème}) et pour l'inscription à l'épreuve théorique du permis de conduire (accessible aux titulaires de l'ASSR 2 passée en 3^{ème}).

La formation des scolaires à la pratique du vélo sera totalement indépendante de l'ASSR mais pourrait permettre aux élèves de mieux préparer l'ASSR 1.

PLAN D' ACTIONS

ACTION N°7 : CRÉER DES ÉVÉNEMENTS FAVORISANT LA PRATIQUE DU VÉLO OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Organiser régulièrement des manifestations pour promouvoir l'usage du vélo

COMMENT ?

- Concertation avec les communes et autres collectivités
- Concertation avec les associations et clubs de cyclisme
- Organisation par la CIVIS et les communes de « randos vélo » ou « circuits à vélo »
 - tous les deux mois ou tous les mois
 - différents circuits reliant les centres-villes avec les principaux sites touristiques du territoire
- Fermeture d'un axe routier au bénéfice des cyclistes, piétons, pratiquants du roller une demi-journée ou une journée par mois, voire toutes les deux semaines ou toutes les semaines



PLAN D' ACTIONS

ACTION N°8 : INFORMER ET COMMUNIQUER

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Informer régulièrement le grand public sur les aménagements cyclables et les services développés au profit de l'usage du vélo
- Informer les habitants de la CIVIS sur la mise en oeuvre du Bon Plan Vélo

COMMENT / OÙ ?

- Communication sur les réalisations du Bon Plan Vélo
 - sur le site web www.civis.re
 - dans les périodiques d'information des communes membres
- Diffusion d'une carte des aménagements cyclables
 - via une application mobile
 - sur les sites web de la CIVIS et des communes membres
 - sur les sites des partenaires en lien avec la promotion du vélo et la promotion touristique
 - dans les mairies, offices de tourisme, agences commerciales des réseaux Alternéo et Cars jaunes
 - dans les établissements touristiques du territoire de la CIVIS

“ Créer les conditions
qui me donnent envie
de faire du vélo !
”





**29, route de l'Entre-Deux
97410 - Saint-Pierre**

Tél. : 0262 49 96 00

Fax : 0262 49 96 99

 /CIVIS - Officiel